



CC du Pays Fléchois (Siren : 247200348)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	La Flèche
Arrondissement	La Flèche
Département	Sarthe
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	22/12/2000
Date d'effet	01/01/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Nadine GRELET-CERTENAIS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel Communautaire - Centre administratif Jean Virlogeux - Espace Pierre Mendès
Numéro et libellé dans la voie	France
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	72200 LA FLECHE
Téléphone	02 43 48 66 00
Fax	
Courriel	contact@cc-paysflechois.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	redevance spéciale

Population

Population totale regroupée	28 213
Densité moyenne	82,32

Périmètre

Nombre total de communes membres : 14

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
72	Arthezé (217200096)	363
72	Bazouges Cré sur Loir (200072254)	1 998
72	Bousse (217200443)	437
72	Clermont-Créans (217200849)	1 308
72	Courcelles-la-Forêt (217201003)	414
72	Crosnières (217201102)	1 034
72	La Chapelle-d'Aligné (217200617)	1 739
72	La Flèche (217201540)	16 007
72	La Fontaine-Saint-Martin (217201359)	606
72	Ligron (217201631)	495
72	Mareil-sur-Loir (217201854)	664
72	Oizé (217202266)	1 349
72	Thorée-les-Pins (217203579)	750
72	Villaines-sous-Malicorne (217203777)	1 049

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 30

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Service public de l'Assainissement Non Collectif : Est reconnu d'intérêt communautaire le contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectif par le Service Public d'Assainissement Non Collectif, pour les opérations suivantes : - Vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages pour les installations nouvelles ou réhabilitées, - Vérification périodique du bon fonctionnement pour toutes les installations, - Vérification de la réalisation périodique des vidanges et de l'entretien des dispositifs de dégraissage pour toutes les installations. Ce service s'autofinance par la mise en place de facturation correspondante aux prestations et fait l'objet d'un budget annexe. Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif prescrite dans le document de contrôle : gestion administrative des programmes d'aides liés à l'assainissement autonome.</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>COMPETENCES FACULTATIVES Réalisation d'études relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers, éventuellement dans le cadre des schémas départementaux, régionaux, lorsqu'ils existent ou d'adhésion à un syndicat spécifique, ainsi que toute action de communication, sensibilisation à la collecte au tri sélectif et valorisation des déchets</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Autres actions environnementales

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement

Sanitaires et social

- Action sociale

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, programmes d'actions définies dans le Contrat de ville (Europe) et d'une manière générale avec les services ou organismes parapublics, de l'Etat et des autres échelons des collectivités territoriales Réalisation, aménagement, gestion, entretien de la Maison de l'Economie, de la Formation et de l'Emploi (M.E.F.E.) avec possibilités de location(s) Réalisation d'études relatives au développement des espaces ruraux au sein du territoire communautaire, éventuellement avec d'autres structures intercommunales Réalisation d'études ou diagnostics pour le compte des communes membres avec leur participation financière Constitution d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.)

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Activités sportives

Compétences facultatives : Accompagnement pédagogique, sur demande et suivant disponibilité, des associations et clubs sportifs du territoire communautaire Soutien aux pratiques sportives, dans le cadre scolaire, pour des activités spécifiques : dispositif reconduit par convention annuelle avec l'Education Nationale. Le transport est systématiquement exclu, sauf pour les activités voile ? Kayak ? natation Etudes de développement sportif et de loisirs, équipements suivants : centre aquatique « L'Ilébulle » et Centre d'Hébergement Educatif et Sportif « Les Berges de la Monnerie »

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

- Etudes et programmation

Etudes et réalisations (achat, construction, aménagement, etc.) d'un schéma pluriannuel territorial de Maisons de Santé sur les secteurs de La Chapelle d'Aligné, Bazouges Cré sur Loir, La Flèche et Villaines-sous-Malicorne (un site principal et des sites périphériques) et soutien à l'installation et au maintien des professionnels de santé et notamment aux maisons médicales dans les conditions prévues à l'article L 1511-8 du C.G.C.T.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

COMPETENCES FACULTATIVES Propreté publique : sont reconnues d'intérêt communautaire les opérations suivantes effectuées en agglomération : - balayage manuel et mécanique - lavage manuel et mécanique - entretien et collecte des corbeilles et remplacement - marchés (mercredi ? samedi ? dimanche) : collecte ? nettoyage ? signalisation - traitement phytosanitaire (désherbant ? démoussant?) - intervention lors de deux fêtes locales (comice et Affranchis)

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) · Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de toute autre action en faveur de l'amélioration de l'habitat existant d'intérêt communautaire.
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>Charte de territoire du Pays de la vallée du Loir (pièces et missions nécessaires à son exécution)</i>
- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...) <i>Organisation de services communs entre communes et E.P.C.I. : Mise à disposition renouvelée ? gestion unifiée du personnel : l'E.P.C.I. peut mettre tout ou partie de ses services et de son personnel à disposition d'une ou plusieurs communes pour l'exercice de leurs compétences. Réciproquement, une commune peut mettre ses services à dispositions de l'E.P.C.I. (articles L.5211-4-1 et L.5211-4-2 du C.G.C.T.). Ces dispositions doivent faire l'objet de convention(s) prévoyant notamment les conditions de remboursement</i>
- Acquisition en commun de matériel <i>La communauté de communes du Pays Fléchois peut effectuer au bénéfice des communes membres, et sur leur demande, dans le respect des dispositions du code des Marchés Publics des prestations occasionnelles, comme le pilotage de missions de contrôle réglementaires. La Communauté de Communes du Pays Fléchois peut constituer un groupement d'achats et commander dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics</i>
- Collecte des contributions pour le financement du SDIS <i>Sécurité ? Incendie ? Secours : gestion des centres de secours, dans le cadre de la loi n°96.369 du 3 mai 1996 portant sur la départementalisation des services de secours et d'incendie. La Compétence communautaire consiste dans la prise en charge des financements (notamment cotisations annuelles) sollicités par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S. 72)</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Création, gestion, animation d'un cyberbase sur le territoire de la communauté de communes, prévoyant notamment la promotion et la sensibilisation des publics aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) sont d'intérêt communautaire. établissement et exploitation de réseaux de communications électroniques prévus au I de l'article L 1425-1 du CGCR</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>Aménagement et gestion de terrains d'accueil des gens du voyage conformément au Plan départemental pour l'accueil des gens du voyage.</i>
- Création et gestion des maisons de services au public <i>Création et gestion des maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
72	SM "Sarthe Numérique" (257202432)	SM ouvert	574 260
72	SM pour l'aménagement et la promotion du parc d'activités d'intérêt départemental de l'échangeur Sablé, La Flèche (257201913)	SM fermé	57 421
72	SM de la Sarthe pour le Stationnement des Gens du Voyage (257202382)	SM fermé	504 194
72	PETR Pays vallée du Loir (200076396)	SM fermé	75 103
72	SM d'étude pour l'élimination des déchets du secteur Sud de la Sarthe (257201988)	SM ouvert	98 649

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)